

Plan d'action environnemental



A.Q.J.P. inc. • C.P. 32165 • Succ. St-André • Montréal, Québec • H2L 4Y5 • 514 663 3228

Plan d'action environnemental - AQJP

l'Association québécoise des jeunes parlementaires s'engage à respecter dans la mesure du possible les objectifs suivants:

- 1. Imprimer tous les documents recto-verso;
- 2. Recycler les cartouches d'encre;
- 3. Minimiser le recours aux repas à emporter et à la coutellerie en plastique lors des réunions;
- 4. Privilégier le transport en commun et/ou le vélo comme mode de transport aux événements qu'elle supporte ou organise;
- 5. Maximiser l'offre d'options végétariennes dans les événements;
- 6. Recycler et composter dans ses lieux de réunions et d'événements;
- 7. Favoriser la sélection d'aliments locaux et la réutilisation de la nourriture;
- 8. Utiliser les restes de nourriture, notamment les desserts du midi, comme collation du soir;
- 9. Imprimer le journal La Colline sur du papier recyclé.
- 10. Produire du matériel promotionnel intemporel pouvant être utilisé d'année en année.
- 11. Favoriser l'utilisation de versions numériques de tous les documents.
- 12. Nommer une personne responsable de la promotion interne du Plan d'action dont le rôle comprend notamment :
 - a. Rappeler l'existence du Plan d'action aux membres du CA et du CE, et inciter à son respect à chaque fois que cela est pertinent dans les discussions;
 - b. Évaluer l'atteinte des objectifs du présent Plan d'action et présenter un bilan de son application au Conseil d'administration;
 - c. Dresser un répertoire des lacunes environnementales au PJQ, afin de cibler les objectifs de l'année suivante.

A.Q.J.P. inc. Succ. St-André, C.P. 32165 Montréal, Québec H2L 4Y5 info@pjq.qc.ca